

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 2

Artikel: Le vieux Saint-Imier économique [suite]
Autor: Fallet, Marius
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXI^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 2. FÉVR. 1950

SOMMAIRE :

Le vieux Saint-Imier économique

*Annexes : Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois pour la période du 14 mai 1950 au 19 mai 1951.*

Chronique bibliographique.

LE VIEUX SAINT-IMIER ÉCONOMIQUE¹

V. Le commerce

Les foires.

Le vieux Saint-Imier a connu trois foires annuelles, dont la plus importante, celle de novembre ou foire de la Saint-Martin, était autrefois celle du jour anniversaire de la mort de saint Imier (12 novembre) ; les évêchés de Bâle et de Lausanne honoraient sa mémoire. Lieu de pèlerinage, Saint-Imier attire à cette occasion un concours de vendeurs et d'acheteurs venus de toutes les régions voisines. Après la Réforme, la foire de la Saint-Martin gagne même en importance à mesure que les populations allèrent en croissant. La foire de la Saint-Laurent ou de mai avait aussi une réelle importance. Une troisième foire enfin se donnait au mois d'août.

Le commerce de blé et de graine. Dès sa création jusqu'à la Révolution française, le « grenier du prince » à Saint-Imier a été le théâtre des livraisons de blé des dîmeurs et de leurs achats de graine pour les emblavures. Les foires de mai et d'août ont été les dates favorites de ces achats pour les emblavures d'automne et du printemps. Sous la date du 7 décembre 1821, Abram-Louis Meyrat, de Saint-Imier, négociant à Genève, vendait à Mlle Anne-Marie Meyrat, négociante, « un grand bâtiment en maçonnerie, au village, dit au grenier du prince, consistant en huit appartements, une boulangerie, buanderie, caves et toutes autres appartenances et dépendances ». Le grand incendie de Saint-Imier, en 1843, détruisit le grenier du prince.

Le commerce de gros bétail. Aux foires de Saint-Imier, les transactions entre éleveurs de gros bétail — ils engraisaient surtout des bœufs — et les bouchers ont été particulièrement importantes. A la foire d'août 1669, Nicolas Chardun de Strasbourg achète du notaire David Grède, maire de Saint-Imier, 16 bœufs qu'il paiera à la prochaine foire de Chaindon. A la date du 21 août 1670, la commune de Villeret attestait ce qui suit : « Bénédicte Grède, fils du notaire David

1) Voir bulletins No. 7 et 12/1949.

Grède, maire de Saint-Imier, est sur le point d'amener 18 bœufs qui ont été durant l'été au pâturage sur la place (métairie) de la famille Grède et une partie sur la place d'Abram Renard (la métairie du Renard à gauche de la Combe-Grède), pour aller à l'époque de la foire de Chindon à Bâle, Strasbourg ou ailleurs vendre les dits bœufs. A la foire de Saint-Imier, le 21 novembre 1718, Jean-Baptiste Perret-Gentil « de dessus le Peu », paroisse du Noirmont, et Marguerite Froidevaux sa mère, s'obligent envers le notaire David Grède le fils, maire de Saint-Imier, de la somme due pour l'achat de quatre bœufs.

Beaucoup de bœufs vendus et achetés aux foires de Saint-Imier étaient destinés aux bouchers de Bienne, Soleure, Bâle et autres villes. Parmi les bouchers de Bâle, un acte de 1674 mentionne « Jacob Stickelberger, Metzger » et Dours (Urs) Dünnenberger. Un acte du 11 août 1679, nous le dit : « Thurs (forme patoise du prénom Urs) Gisiger, maire d'Altreu (aujourd'hui commune de Selzach, sur la rive gauche de l'Aar), a acheté de Jacob Clerc de Saint-Imier deux bœufs qu'il paiera à la prochaine foire de la Saint-Martin ». Le boucher Vogelsang de Soleure fréquenta lui aussi les foires de Saint-Imier.

En 1681, Jacob Petzer, boucher de Dammerkirch (terre de Brisach, Alsace), reconnaissait devoir aux frères Abram et David Guinand des Brenets « un reste de paiement pour deux vaches qu'ils lui ont vendues le 11 novembre à la foire de Saint-Imier ».

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il y eut en Erguel et à la Montagne de Diesse des associations de marchands de bétail qui couraient les foires, entre autres celles de Saint-Imier. Je cite un exemple typique : Jean-Jacques Guignard, de Prêles, Pétremand Ganguillet, de Cormoret, habitant Prêles, sont les créanciers de Daniel Tièche de Sonceboz « pour argent déboursé, journées, vacations et dépenses pendant leur association et trafic de bétail qu'ils avaient fait ensemble l'an passé » (acte du 6 décembre 1675 à Saint-Imier).

Sous la date du 26 février 1772, le prince-évêque édicta des « prescriptions relatives au commerce de bétail dans le pays et les contrées voisines ».

Le commerce de petit bétail. Des Alsaciens et des Bourguignons font aux foires de Saint-Imier le commerce de petit bétail. A la foire de la Saint-Laurent (mai) 1676, le Bourguignon Nicolas Flory reconnaît être le débiteur de Marc Meulet (Meuley) de Colombier en Alsace pour 44 moutons et brebis que ce dernier lui a vendus. Parmi les témoins à l'acte de vente à Saint-Imier figurent Henry Guenod de Colombier en Alsace et Jean Guinon de Pontarlier. A la date des 11 mai 1760 et 8 juillet 1761, la Cour épiscopale de Porrentruy renouvelle l'ordonnance du 29 octobre 1746 sur l'achat et l'exportation des veaux, moutons et chèvres. Le 4 mai 1771, elle fit défense de vendre des veaux et moutons hors de la principauté.

Le commerce de chevaux. Aux foires de Saint-Imier, le commerce de chevaux est prospère. A la foire de mai (de la Saint-Laurent) 1675, Daniel Jacob de La Sagne a vendu une jument et son poulain à Jacob Jaquet de Saint-Imier. Vers 1700, Jacob Meyrat le vieux de Saint-Imier est un maquignon affairé. En 1698, il vend à Guillaume Bourquin de Sonvilier un « poulain roncenet » (jeune étalon) et à Jacob Perret-Gentil, paroissien de Saint-Imier, « une poutre » (pouliche) de deux ans. Toujours à la foire de la Saint-Laurent, Jacob Brandt de Renan

vend à son cousin Abram Brandt « une jument de poil noir menant un poulain bien marqué », et de plus « une poutre allant sur trois ans, aussi de poil noir ». A la foire de la Saint-Martin 1710, le notaire André Jaquet de Saint-Imier vend à Philippe Huguelet de Vauffelin un cheval hongre, payable à la Saint-Nicolas, foire de Nidau. Ces quelques exemples sont éloquents.

Le commerce de beurre et de fromage. L'ordonnance du 8 juin 1622, du prince-évêque, relative « au trafic du beurre et du fromage », est à cet égard significative : la commerce de ces précieuses denrées alimentaires a été développé dès les premières années de la Guerre de 30 ans (1618-1648). Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les fermiers-fromagers bernois et du Pays-d'Enhaut sont nombreux sur les montagnes de Saint-Imier (montagnes du Droit et de l'Envers) ; ils écoulent leurs produits directement aux foires, sinon par l'intermédiaire de marchands. Sous la date du 25 février 1705, Salomon Gagnebin, hôte et marchand, et le notaire Guillaume Brandt, tous deux de Renan, achètent d'Abram Rosset, « fruitier », originaire de Rougemont, fermier sur l'Envers de Saint-Imier, 900 livres de fromage gras ainsi que cinq livres de « sara » (serré) fort par cent livres de fromage. 600 livres sont destinées à Gagnebin, 300 à Brandt. Les acheteurs sont tenus d'aller marquer les fromages la semaine de la foire de la Saint-Jean à Courtelary.

Le commerce de laine. On élève des moutons en Erguel, dont les familles travaillent la laine pour les besoins domestiques. Des actes de partages de familles attestent l'existence de provisions de laine ; le surplus est vendu à l'occasion des foires, celles de Saint-Imier entre autres.

Le commerce des peaux et cuirs. Les familles d'agriculteurs-éleveurs erguéliens possèdent des cuirs crus et des cuirs tannés pour leurs besoins domestiques. Les éleveurs et les bouchers vendent les peaux aux tanneurs et à des particuliers, soit aux foires, soit de main à main.

Le commerce de crins de chevaux. On vendait aux foires de Saint-Imier et à des ventes aux enchères publiques des crins « frisés » destinés à la dentellerie, à la boutonnière, etc.

Le commerce de bois et de charbon. A Saint-Imier, aux foires et hors foires, les Erguéliens vendent du bois et du charbon. A la date du 2 juillet 1725, le notaire et justicier André Jaquet, de Saint-Imier, livre à Sigismond Thellung et à son fils Charles-Emmanuel « cinquante vannées à prendre dans les monceaux de charbon » que Jaquet possède sur la propriété de l'ancien maire Beynon.

Le commerce de faux. Aux foires de Saint-Imier et hors foires, le commerce de faux est considérable. J'ai déjà parlé des Véron de Saint-Imier, maréchaux-taillandiers et marchands de faux, qui écoulent leurs produits en Suisse, en France, en Alsace, mais aussi aux foires de Saint-Imier. Josué Tissot-Daguette, maître maréchal-forgeron, paroissien de Saint-Imier, leur contemporain est en relation d'affaires avec David Robert et son frère Abram Robert, hôte à la Maison de Paroisse de Saint-Imier et marchand. Tissot s'engage par contrat du 2 janvier 1713, à ne livrer des faux à aucun autre marchand pour les vendre en France, ni d'aller en vendre lui-même ou d'en faire vendre par d'autres en son nom. A cette occasion, Tissot promet de livrer aux

Robert 300 faux « bonnes et bien faites » à rendre au corps de garde de La Ferrière. Tissot leur a déjà livré des faux en 1712. Le 3 janvier 1713, Jonas Calame, paroissien de Saint-Imier, maître maréchal-forgeron aux forges du Torrent près Cormoret, promet aux Robert de leur livrer 400 faux à la Maison de Paroisse de Saint-Imier.

A la date du 4 février 1715, le fils de Josué Tissot-Daguette, Abram Tissot-Daguette, maréchal-forgeron lui aussi, fait avec Abram Robert de la Maison de Paroisse, une association « pour négocier et trafiquer des faux dans le royaume de France ou ailleurs aussi longtemps qu'il lui plaira. « Ils voyagent ensemble en France, où Robert apprendra à Tissot « la route, négoce et trafic du marchand, à quoi ce dernier sera soigneux et obéissant ». Ils paieront « l'argent de frontière », soit chariot, péages et autres, par moitié ».

A la date du 15 novembre 1717, Jonas Calame des forges du Torrent s'engage à livrer à David Perret-Gentil du Locle, résidant en ses moulins à Saint-Imier, 300 faux, et le 22 septembre 1725, le même Perret-Gentil, Abram Robert père et fils, tous trois à Saint-Imier, se donnent quittance réciproque après la dissolution de l'association faite entre eux pour le négoce des faux.

Marchands neuchâtelois aux foires de Saint-Imier. Le 13 avril 1620, pour livraison de marchandises, Emer Ganguillet de Cormoret, s'oblige envers Alexandre Bourgeois, marchand d'étoffes à Neuchâtel, d'une somme payable à la foire de mai 1620 à Saint-Imier. Vers 1655, Simon Boive, marchand drapier de Neuchâtel, fréquente les foires de Saint-Imier. En 1675, Balthasar Maussand et Olivier Gallot, maîtres chaudronniers, Etienne Valet, maître chapelier et Louis-Georges Bourgeois, marchand d'étoffes et tissus, tous de Neuchâtel, sont à la foire d'août de Saint-Imier, où ils trafiquent avec des marchands du Faucigny. Des marchands de fer de Neuchâtel vont aux foires de Saint-Imier, où ils rencontrent des maréchaux-forgerons d'Erguel. Ainsi Jean-Henry de Pierre vers 1681 et David Rosselet vers 1712. Ce dernier est parmi les fournisseurs de Jonas Calame, maître maréchal-forgeron aux forges du Torrent.

Dans les années 1710-1720, les frères Jacques-Antoine et Joseph Bertin, originaires des Grisons, marchands-épiciers à Neuchâtel, sont signalés plusieurs fois comme vendeurs aux foires de Saint-Imier et hors foire.

A la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècles, les Dubois, marchands de vin du Locle, ont des clients aux foires de Saint-Imier et hors foire.

Le commerce local.

Les tisserands, tanneurs, tailleurs, cordonniers et chapeliers de Saint-Imier sont des artisans et marchands qui fournissent leurs clients sur mesure ou sur le stock en magasin. Il y a des marchands drapiers. Jacob Petithenry, décédé en 1709, a été longtemps le drapier le plus achalandé du lieu. Jacob Nicolet l'aîné, qui lui a succédé (il décéda en 1764 à l'âge de 83 ans), a été à la fois marchand tailleur, drapier, mercier et maître boutonniér. Sous la date du 20 novembre 1716, quatre jours après la foire de la Saint-Martin, dit l'acte, Nicolet s'oblige envers Pierre Vissieux, marchand drapier de Genève, pour « marchandise de draperie » que le Genevois lui a livrée. Nicolet tient boutique et court

les foires d'Erguel où il a aussi des clients hors foires dans les villages. Le 11 mars 1733, il fait des ventes aux enchères publiques et franchises, qui ne sont autres qu'une manière de liquidation temporaire. Il offre des draps, toiles, chemises, cravates, mouchoirs, des rideaux de lits et de fenêtres, des draps de lits ; des camisoles, vestes, serviettes, boutons et peignes. Ses fils Jacob Nicolet le jeune et Jean-Henry Nicolet (ce dernier est aussi hôte) sont marchands et tiennent un véritable bazar. Lors de la liquidation (ventes aux enchères publiques et franchises) du 5 juin 1748, ils offrent : plusieurs habits, linges, marchandises fines et ordinaires ; des bas de Hambourg, des coupures (soldes) d'indiennes, des chemises en flanelle, de la toile, des mouchoirs, des tabliers, des bas de laine et des bas de coton. Le 7 novembre suivant, les frères Nicolet vendent aux enchères : des toiles, de la mousseline, de la milaine, des bas, des bonnets, des gants de soie et de peau pour hommes et femmes, des rideaux, couvertures, boucles d'argent et autres, des mouchoirs et des sacs de voyage. Les sœurs des frères Nicolet sont aussi dans le commerce. Marie Nicolet est l'épouse de Salomon Gagnebin, hôte et marchand à Renan, et Marianne Nicolet, la femme de Jacob Marchand, négociant à Sonvilier.

Le mercier Josué Beynon a acheté le 15 avril 1641 des marchandises chez Perrot, marchand à Neuchâtel ; le marchand Jacob Jaquet, qui apparaît dans les années 1690 à 1720, est aussi mercier.

Le maire David Grède père — nous l'avons vu faire le commerce de bœufs — s'occupe aussi de la vente des métaux ; en 1673, il livre du fer à Josué Marchand, maréchal-forgeron à Villeret, et en 1680 un « ballon d'acier » à Jean-Richard Paratte de Muriaux.

Les frères Jean-Henry et Abram Meyrat exportent. Sous la date du 14 avril 1749, ils font marché avec Pierre Perret-Gentil du Locle, lequel s'engage à voiturier pour leur compte « des marchandises prenables » (nous disons aujourd'hui enlevables) à La Chaux-de-Fonds, à destination de Poligny en Franche-Comté, « consistant en une voiture de 16 quintaux environ ».

A mesure que l'industrie et l'horlogerie en particulier s'implantent à Saint-Imier, le commerce local se développe, les marchands se font plus nombreux. Il y a dans l'ordre chronologique Gabriel Flotron, David Véron, marchands, et à la fin du XVIII^e siècle Josué Beynon et David Clerc, tous deux négociants. Le grand teinturier Frédéric-Louis Jaquet, maire de Saint-Imier pendant la période française, a aussi été un grand négociant.

Le vieux Saint-Imier a connu des marchandes et négociantes ; Marie-Anne Véron et Marie-Marguerite Flotron sont marchandes ; pendant la période française (1797-1815), Anne-Marguerite Perret, née Petithenry, prend le titre de « négociante patentée ».

Des marchands neuchâtelois ont été établis à Saint-Imier : Jonas Bonhôte de Peseux, à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècles ; Jonathan Dubois, du Locle, marchand drapier et hôte, à la même époque ; enfin vers le milieu du XVIII^e siècle, Jacob Dubois, marchand résidant sur la Montagne du Droit de Saint-Imier.

VI. L'hôtellerie

Dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, les hôtes jurés, c'est-à-dire assermentés, sont nommés périodiquement et considérés en

quelque sorte comme des fonctionnaires publics, ou si vous préférez, communaux. Leur nombre est fixe et plutôt restreint. En 1661, un litige éclate entre les Erguéliens et le châtelain Jean-Henry Thellung dit de Courtelary. Parmi les griefs présentés au prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach figure celui-ci : Le grand-bailli s'arroe le monopole du vin afin de débiter à meilleur prix ses crus de Bienne et de Neuchâtel, dont les Thellung étaient bourgeois. Thellung se montre indifférent aux mœurs publiques en augmentant les « vendages de vin ». Les Erguéliens exigent qu'ils maintiennent leur nombre fixe.

A Saint-Imier, aux XVII^e et XVIII^e siècles, trois hôtelleries ont joué un rôle public marqué : l'« Hôtel des XIII Cantons », appelé aussi « Maison des XIII Cantons », l'« Hôtel de Ville » et la « Maison de Paroisse ». Il faut y ajouter la « Couronne ». Au début du XIX^e siècle, « l'enseigne du Mouton d'or » a existé, dont un local servait de débit de vin et un autre de boulangerie.

Chacun de ces hôtels a sa clientèle, soit comme gens du lieu, soit comme gens du dehors, Erguéliens et autres. Les XIII Cantons, appellation courante de cette hôtellerie, furent plus et mieux qu'un symbole de l'attachement des Erguéliens, sujets d'un prince d'empire germanique, à la Confédération helvétique d'avant 1803. Les voyageurs confédérés voyaient en ce « logis », un pied à terre où ils se sentaient chez eux. La Maison de Ville fut le logis du terroir, la maison de commune. Avant l'érection définitive de la paroisse autonome de Renan, en 1730 (elle exista comme filiale de Saint-Imier dès 1627), la Paroisse de Saint-Imier englobait les territoires de Saint-Imier, Villeret, Sonviller, Renan et la Communauté des Montagnes (La Ferrière, etc.). A Saint-Imier, on assistait au culte de près et de loin, voire de fort loin. Les gens venus des Montagnes avaient besoin de se restaurer. Pour les paroissiens la Maison de Paroisse a été un abri. Le consistoire, les gouverneurs de paroisse, les dirigeants de l'hospice y tenaient leurs séances.

Nombreux sont les propriétaires, hôtes et tenanciers qui se succèdent dans les hôtels, enseignes et cabarets de Saint-Imier. Vers 1643, Abram Chaillot de Neuchâtel est hôte de la Couronne. Le nombre des hôtes d'origine neuchâteloise frappe. En 1646, étant hôte de la Maison de Ville, Jacques Convert d'Auvernier et de La Sagne achète du vin à Neuchâtel chez Jonas Petitpierre, en son nom et celui de son beau-frère David Grède, le futur maire de Saint-Imier, lequel débuta comme hôte de la Maison de Ville et secrétaire de commune, pour devenir notaire et successivement, justicier, greffier de la Justice et maire de Saint-Imier. Un autre fait est manifeste : pendant la Guerre de 30 ans (1618-1648) et les années qui la suivent immédiatement, les hôtes d'Erguel et des Franches-Montagnes font leurs achats de vin à Neuchâtel, à Auvernier, à la Côte (Peseux-Corcelles), les hostilités ayant fermé les sources d'approvisionnement bourguignonnes.

Aux environs de 1690, le Neuchâtelois Abram Robert est hôte à la Maison de Ville ; Pierre Roy, de Couvet, époux de Catherine Véron, de Saint-Imier, lui succéda ; l'an 1698, Roy reçoit les soins d'Abram II Gagnebin, médecin-chirurgien de La Ferrière. Encore vers 1790, l'hôte est un Neuchâtelois, Alexandre Robert, époux de Susanne-Elisabeth, née Houriet.

Dans son Journal, le sympathique ministre Frêne, pasteur de

Courtelary, puis de Tavannes, relate ce qui suit sous l'année 1765 : Le 17 juin, un mardi, à 6 heures du soir, grand orage de pluie, de grêle et de vent furieux dans la Haute-Paroisse de Renan à Villeret. Le haut de la tour de la Maison de Ville de Saint-Imier fut emporté et alla fondre dans la nouvelle maison d'école non achevée, où il fit une grande brèche.

La série des hôtes de l'Hôtel des XIII Cantons reflète en quelque sorte le caractère intercantonal de la maison. A David Calame, Neuchâtelois, sujet du prince-évêque, du début du XVIII^e siècle, succèdent Abram Nicolet et Abram Meyrat, deux saint-imériens authentiques, puis David Sagne, autre Neuchâtelois d'origine et sujet du prince-évêque, Jacques Schmid de Bienne, qui fut un temps hôte de la Maison de Paroisse, Jean Müller d'Aeschi (Lac de Thoune), Jean-Henri Cuhe du Pâquier (Val de Ruz), dont l'épouse périt dans les flammes lors de l'incendie de l'hôtel.

Les Neuchâtelois se succèdent comme hôtes de la Maison de Paroisse : Pierre Roy, de Couvet, et Catherine née Véron, son épouse ; Jonathan Dubois du Locle ; Abram Robert et Susanne née Courvoisier, sa femme ; Jacob Courvoisier de La Chaux-de-Fonds, époux de Madeleine née Jaquet, de Saint-Imier ; les Meyrat, Abram et Abram-Louis, enfin Jean-Henry Nicolet sont de Saint-Imier. Ce dernier était l'oncle du fameux graveur Bénédict-Alphonse Nicolet du même lieu.

Parmi les familles de Saint-Imier qui sont dans l'hôtellerie, il y a lieu de signaler aussi les Beynon, dont Josué fut à la fin du XVII^e siècle hôte, justicier, lieutenant de la Justice et ancien d'église ; les Courvoisier ; les Favre, dont le cabaret est aussi « maison d'hôtellerie », dit un acte de 1726 ; Abram Galland, hôte et gouverneur (administrateur) de paroisse ; les Jaquet, plusieurs Meyrat ; les Nicolet, dont une branche s'établit à Morat et y devient propriétaire de la « Couronne ». Des veuves d'hôtes sont hôtesses à Saint-Imier.

VII. Le pensionnat du pasteur Grède

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, des pasteurs de Genève, Lausanne, Neuchâtel et d'autres lieux d'étude prennent dans leur famille de jeunes étudiants en théologie pour les préparer au ministère. Ce fut là une des origines de nos pensionnats suisses romands dont nul ne conteste l'intérêt, voire l'importance économique.

Pendant des années diacre de son père, Bénédict Grède fils prend comme pensionnaires des jeunes gens appartenant à l'aristocratie bernoise ; en 1728, il a parmi ses catéchumènes Gabriel, fils du capitaine François de Watteville, de Berne, âgé de 16 ans. Prédicateur de talent, Grède est aussi un excellent éducateur, qui possède bien l'allemand. L'histoire des pensionnats en Erguel, est une page intéressante de son passé économique.

VIII. Moyens de communication et de transport

La vie économique est inconcevable sans moyens de communication et de transport, dont l'importance va grandissant à Saint-Imier à mesure que l'artisanat, le commerce, l'hôtellerie et l'industrie se développent dans la localité et l'Erguel en général.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il y a à Saint-Imier des sautiers (huis-

siers) pour les messages officiels, des messagers pour le courrier officiel et privé ; ils font le service des lettres, dépêches, des menus envois d'espèces et de marchandises ; des voituriers effectuent le transport de voyageurs et de marchandises. Des Meyrat sont messagers de Saint-Imier de père en fils il y a aussi des Nicolet messagers.

A mesure que le service postal et celui des diligences en particulier sont développés dans la principauté épiscopale de Bâle, aussi avec le développement de l'industrie en Erguel, Saint-Imier devient un centre postal important. Au début du XIX^e siècle apparaissent à la fois le bureau postal, le « directeur des postes » et le postillon.

IX. Industrie

L'horlogerie.

Naissance et premier développement (1730-1765). Dès les premières années du XVIII^e siècle, des Neuchâtelois établis à La Ferrière et à Renan (des Brandt, Calame, Humbert-Droz, etc.) y implantent l'industrie de la montre et la pendulerie. L'horlogerie fait tâche d'huile ; dans les années 1720, toujours sous l'influence des Neuchâtelois, il y a des horlogers à Sonvilier ; la décennie suivante, c'est le tour de Saint-Imier. Lors du partage de famille, en 1738, Abram Meyrat reçoit « tous ses outils d'orfèvre (lisez de faiseur de boîtes de montres) sans qu'il n'ait rien à payer à ses parents ». Il paraît avoir été l'apprenti de Daniel Humbert-Droz, orfèvre de La Ferrière, proche parent des Gagnebin, médecins et naturalistes. Dès lors, les Meyrat, et plus tard les Jaquet, les Flotron et les Véron sont adonnés à la fabrication de la boîte de montres, qui est des années durant la branche principale de l'horlogerie à Saint-Imier.

La décoration de la boîte de montres ne tarde pas à solliciter les artisans du lieu. Abram Nicolet, notaire, justicier et greffier de la Justice de Saint-Imier, est aussi graveur, branche de l'horlogerie, dans laquelle des Nicolet de La Ferrière, proches parents des Gagnebin et des Humbert-Droz, excellent déjà. Abram Nicolet, fils et frère de marchands et hôtes à Saint-Imier, époux de Lydie Grède, fille du pasteur Grède le père, décède prématurément en 1762. Son fils Bénédicte-Alphonse Nicolet (1743-1806), d'abord notaire et greffier de la Justice de Saint-Imier, puis graveur de talent, est le chef de file à partir duquel se succèdent des artistes aux dons les plus variés. Des Jaquet, des Nicolet et d'autres sont graveurs à Saint-Imier.

Déjà le faiseur d'outils entre en scène. L'horloger Abram Jaquet, signalé en 1733, paraît bien être identique avec Abram Jaquet, faiseur d'outils, « qui a fait des outils pour feu Guillaume Calame » (termineur de montres) sur la Montagne du Droit de Renan, autrement dit à La Ferrière. N'oublions pas que des Jaquet ont été des générations durant charpentiers et maréchaux-forgerons.

Des gens de Saint-Imier apprennent à fabriquer l'ébauche de montres, sinon en entier, du moins certaines parties. Couronnant l'introduction de l'horlogerie à Saint-Imier, des familles notables font faire à leurs fils l'apprentissage du finissage, partie de l'horlogerie que nous appelons aujourd'hui le terminage de la montre. Un exemple. Sous la date du 8 janvier 1762, Isaac Jaquet s'engage à nourrir et loger chez lui Simon Fornet, maître horloger en petit volume, bourgeois de

On revient toujours à la Parisienne!

413

*Appréciez les avantages de la
nouvelle machine à écrire*

ROYAL

- ❶ La forme nouvelle des touches épouse celle des doigts
- ❷ Réglage individuel du toucher
- ❸ Cylindre interchangeable
- ❹ Propreté et rapidité du changement de ruban



ROYAL

Démonstration sans engagement par :

PAUL **LUTHERT** ST-IMIER

Tél. (039) 4 16 53

420

LOSINGER & C^{ie} S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

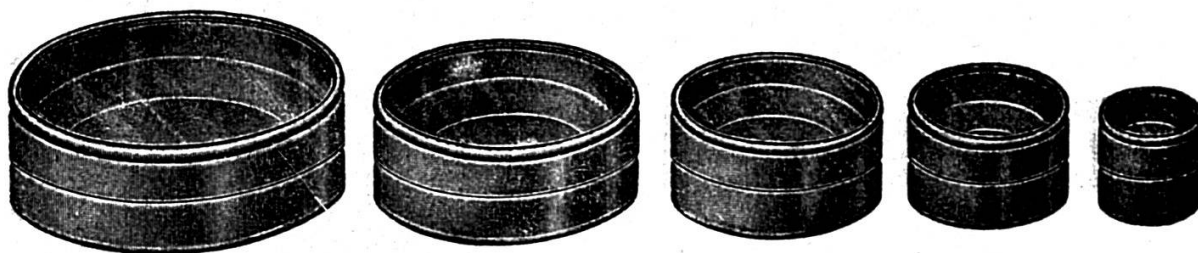
Téléphone (066) 2 12 43

409

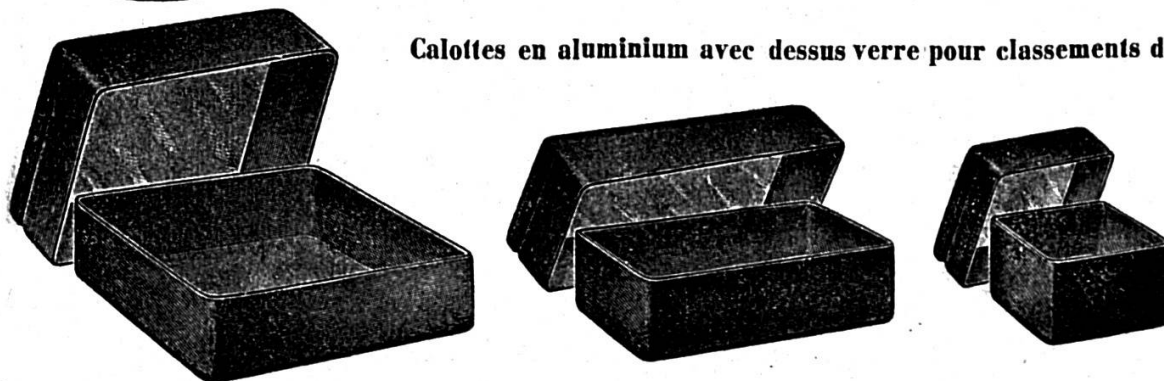
Cylindrages. Revêtements et traitements superficiels
au goudron et bitume
Pavages. Asphaltages.
Travaux d'isolation



FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pour classements divers



LA CENTRALE — Bienne

Genève, qui doit apprendre à son fils Frédéric à faire le mouvement de montres en blanc (c'est-à-dire avant le dorage) à la française, à l'anglaise et à la Leroy. Ce dernier est le fameux chronométrier de Paris, créateur du calibre de montres qui porta son nom. Les cousins Abram et Sigismond de Frédéric Jaquet, époux de Lydie Flotron, sont aussi horlogers.

Le 31 juillet 1765, Adam Jaquet le fils acquiert au village de Saint-Imier une maison et un jardin du cabaretier Jacob(-Louis) Nicolet, fils du marchand Jacob Nicolet et oncle du graveur Bénédict-Alphonse Nicolet. La mère de Jaquet est une Marchand de Sonvilier. Il a 26 ans et « assez de science, est-il dit, de sa profession pour gagner sa vie convenablement et vivre séparément de sa famille paternelle ». Et l'acte d'ajouter : « Son frère Pierre-Nicolas et ses sœurs Madeleine et Susanne se trouvent aussi en état de subsister du travail de la profession d'horloger à laquelle ils se sont tous voués. Adam Jaquet, après avoir suffisamment donné de soins à enseigner l'horlogerie à son frère et à ses sœurs, qui ont très bien réussi par leur assiduité, a demandé de sortir d'indivision, ce que ses père et mère lui accordent le 2 décembre 1765. Jaquet épouse peu après Susanne-Marie, fille du monteur de boîtes Humbert-Droz de La Ferrière ; l'an 1788, Jaquet s'établit dans ce centre horloger comme marchand horloger. En 1781, son frère Pierre-Nicolas Jaquet est en relations avec les frères Ducommun dit Boudry, maîtres et marchands penduliers à La Chaux-de-Fonds.

Dès 1765, l'industrie de la montre est définitivement implantée à Saint-Imier, où la pendulerie n'a jamais pris pied. Quelques horlogers y ont marqué la fin du XVIII^e siècle : Jacob-Louis, fils du marchand et hôte Jean-Henri, né le 23 octobre 1751. Dans les années 1780, il est signalé comme marchand horloger. C'est de lui que la rumeur publique disait : Quand Louis Nicolet a terminé trois montres, il monte à cheval pour les porter à La Chaux-de-Fonds. Son frère Frédéric-Louis Nicolet a été l'apprenti de Jean-Pierre Chopard le père, de Sonvilier, « horloger très habile et maître en cet art », dit la lettre d'apprentissage du 16 avril 1766. Au courant de l'année 1762, Jacob Petithenry, fils de cordonnier, a parfait pendant huit mois son apprentissage avec le maître horloger Simon Fornet, bourgeois de Genève, chez le sieur Isaac Jaquet.

Dans l'intervalle, l'horlogerie a été fortement développée. A tel point que vers 1764 la population autochtone affirme être à l'étroit et se plaint de la pénurie de logements. Le 2 avril 1764, l'honorable communauté de Saint-Imier étant convoquée au lieu ordinaire de ses assemblées pour délibérer sur plusieurs articles de son économie ; il a été représenté entre autres s'il ne convenait pas de faire payer les quarts temps (taxe trimestrielle) aux habitants qui demeurent dans le village, outre le droit de protection et résidence (droit d'habitation) qu'ils paient à Son Altesse (le prince-évêque) et à la Paroisse, cela à l'imitation des villages voisins. L'assemblée invoque comme « raison et considération » la quantité d'étrangers « qui font tellement l'étroit dans le village en occupant plusieurs maisons qu'ils en privent les bourgeois qui ne peuvent trouver à se loger ; actuellement il y en a sur la rue, faute de trouver des maisons à louer ». Ces nouveaux habitants, est-il dit encore, s'émancipent d'aller ramasser du bois dans les forêts de la commune et des particuliers, par quoi ils leur portent un grand pré-

judice. Ils ne supportent d'ailleurs aucune charge publique. L'assemblée statue : Les habitants paieront à proportion de leur état, faculté, commerce et profession ; ils supporteront les charges publiques et feront la garde et les corvées tout comme les communiers. Cinq ans plus tard, le 11 avril 1769 exactement, la communauté assemblée décide de surcroît ce qui suit : Dorénavant, il ne sera plus permis aux étrangers et autres habitants « de jeter aucune bête sur les pâturages de la communauté, excepté quelques chèvres, cela sans conséquence, et moyennant un réversal.

L'économie industrielle a définitivement pris le pas sur l'économie agricole, qui se défend comme elle peut. A la fin du XVIII^e siècle, toutes les anciennes familles autochtones de Saint-Imier sont dans l'industrie de la montre. Cette dernière attire des horlogers étrangers, ouvriers et maîtres : des faiseurs de ressorts, des monteurs de boîtes, des émailleurs (faiseurs de cadrans), des graveurs, etc. Il y a bien des dentellières à Saint-Imier, mais les jeunes filles préfèrent l'horlogerie à la dentellerie. Le nombre des horlogères est relativement grand.

L'horlogerie et la période française. En 1797, l'Erguel est occupé à son tour par les Français, dont l'administration favorise l'essor industriel et commercial de Saint-Imier aux dépens des Neuchâtelois. Elle établit à Saint-Imier le Bureau de garantie des matières d'or et d'argent, introduit le titre d'« horloger patenté », met des entraves au commerce horloger neuchâtelois. Il faut dire que des personnalités marquantes de Saint-Imier surent préparer le terrain avec beaucoup de savoir-faire, de méthode et d'énergie : les Jaquet, les Meyrat, les Véron et d'autres. Le négoce horloger se développe à Saint-Imier. En 1791 déjà, Jean-Pierre Véron est négociant en horlogerie à Londres et son frère Abram-Louis en Espagne ; sous l'Empire, les frères Véron font le commerce d'horlogerie à Paris. Des établisseurs-négociants en horlogerie neuchâtelois et des Erguéliens d'autres localités se fixent à Saint-Imier. L'établissage avant-coureur de la manufacture d'horlogerie est développé sur une large échelle, préparant ainsi la voie à la fabrication mécanique en grandes séries. A la date du 17 juin 1809, le contrôleur du Bureau de garantie Devignes écrit à Daubert, sous-préfet de l'arrondissement de Porrentruy, entre autres ce qui suit, en parlant de l'horlogerie du canton de Courtelary, autrement dit, de l'Erguel : Saint-Imier en est tout à fait le centre et comme le chef-lieu. On compte dans ces diverses communes (de l'Erguel) au moins 200 établisseurs et marchands de montres, dont une partie est continuellement en voyage jusqu'aux dernières extrémités du continent européen.

Et Devignes d'ajouter : En général, tout n'est ici qu'une pépinière d'artistes et d'industrie : hommes, femmes et enfants des deux sexes, dès l'âge de huit ans, sont occupés à quelque genre d'industrie, particulièrement l'horlogerie. Depuis environ dix ans que ce pays fut réuni à la France et qu'il y fut établi un Bureau de garantie, la population de ce canton a doublé, tant est grande l'affluence de nouvelles familles qui sont venues s'y fixer. Un peu unilatéralement, Devignes attribue ce développement « à l'avantage de ce canton de posséder le Bureau de garantie, ce qui a procuré une certaine désertion de la fabrique voisine et étrangère, je veux dire celle de la Principauté de Neuchâtel,

tant il est vrai qu'en une année commune, il se contrôle 2350 à 2400 boîtes en or et de 104,000 à 105,000 boîtes en argent.

Dans son Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle, paru en 1813, le doyen Morel de Corgémont confirme les affirmations de Devignes : Saint-Imier, siège de la fabrique (de l'horlogerie), dit-il, est devenu le centre d'un grand mouvement commercial. Saint-Imier et les villages environnants se peuplent tous les jours davantage.

La période de 1815 à 1888. En 1888, un témoin et artisan du développement industriel de Saint-Imier pouvait écrire : C'est en l'année 1834 que je suis arrivé à Saint-Imier, et quand je compare ce que le village était alors et ce qu'il est aujourd'hui, on n'en peut pas croire ses yeux, un développement aussi grand paraît féérique. L'industrie y est pour quelque chose, mais aussi les hommes intelligents, tels que Meyrat-Langel, Agassiz, Juillard (ils ont été tous trois fabricants d'horlogerie et maires de Saint-Imier), et beaucoup d'autres qui se sont dévoués pour la prospérité de la localité. L'année 1888, où un collaborateur intime d'Agassiz écrivait les lignes qui précèdent, il y avait à Saint-Imier 80 comptoirs d'établissage et un nombre proportionnel d'ateliers qui fabriquaient l'une ou l'autre partie de la montre. En 1813, le village comptait 878 habitants ; on en recense 5057 en 1860 et 7557 l'an 1888. Aujourd'hui, Saint-Imier est une ville, une ruche bourdonnante d'activité industrielle et commerciale.

Encore au XVII^e siècle, la population de Saint-Imier vivait sensiblement du commerce de bétail, singulièrement de l'élevage de bœufs. Aujourd'hui, la montre de Saint-Imier, dont la réputation est faite depuis des décennies déjà, est connue dans le monde entier. Qui dira jamais toutes les étapes qu'a dû franchir et les difficultés qu'a dû vaincre une population sympathique entre toutes dont le savoir-faire et le courage sont proverbiaux.

Puisse Saint-Imier prospérer toujours comme un des fleurons du Jura industriel, ouvert au progrès économique et social.

Marius FALLET.

ANNEXES

Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer dans le Jura bernois pour la période du 14 mai 1950 au 19 mai 1951

3 janvier 1950.

A la Direction cantonale des chemins de fer Berne
par les bons soins de la Préfecture de Moutier

Monsieur le Directeur,

Le premier projet d'horaire du 16 décembre 1949, soumis à l'enquête publique, donne lieu aux observations et aux demandes de modifications suivantes en ce qui concerne le Jura bernois.